

N°: 09/11/60/2549

Société distributrice:



Organisme de contrôle a.s.b.l.

Compteur: n° 5 896 972
1 29 496,4 II

PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE D'UN RACCORDEMENT DEFINITIF

Suivant QPRO/ELE/001

Nature de l'examen: mise en service sans renforcement compteur (RGIE art. 86-270).
Type de locaux : appartement 43 (4^e étage).
Lieu d'examen : 71 Avenue de Woluwe-Saint-Lambert à 1200 Woluwe-Saint-Lambert.
Propriété de : Mme. Van Bellaingh.
Installateur : sprl G&M électrique, 154 Rue de Mons à 1480 Tubize.
TVA : BE 0.880.215.612.
Date d'inspection : 19.11.2009.
Inspecteur : Jurgen Moens.

DESCRIPTION ET CONTROLE DE L'ELECTRODE DE TERRE, DES CIRCUITS ET DES PROTECTIONS

Tension de service: 3 x 230 V. Protection max: 3 x 25 A.
Liaison compteur-tableau: VOB 3 x 6 mm². Protection principale: 3 x 25 A.
Raccordement souterrain.
Electrode de terre: piquet(s) + VOB 16 mm².
Résistance de dispersion: 15 Ω.
Résistance d'isolement général: > 20 MΩ.
Nombre de tableaux: 1.
Nombre de circuits: 5.
Dénomination: voir schéma unifilaire.
Interrupteur différentiel: 4p. 40 A 300 mA (type A).
4p. 40 A 30 mA (type A) (circuits ABCDE).

NOTES:

Néant.

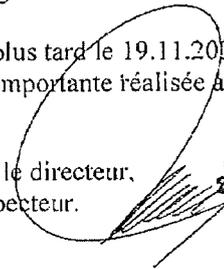
INFRACTIONS:

Néant.

CONCLUSION:

L'installation est conforme au RGIE et peut être mise en service.
L'interrupteur différentiel est scellé avec un plomb avec l'insigne OCB.
Les schémas ont été signés pour approbation.
L'inspection prévue par l'art. 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le 19.11.2014, ainsi qu'avant la mise en service d'une modification ou extension importante réalisée avant cette date.

Pour le directeur,
l'inspecteur.


Jurgen MOENS
Kruiskouterstraat 59
O.C.B. 1750 Lennik
02/269.07.07 • 0475/45.23.82

organisme de contrôle
association sans but lucratif
siège régional : dans chaque province

siège social:
Kon. Astridlaan 60
2550 Kontich

Tél. 03 / 451 37 00
Fax 03 / 451 37 10

www.ocb.be
info@ocb.be

TVA BE 0404.312.034
CCP 030-3162392-14
Banque 405-3020501-49